

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Plan de financement 2022 de la fiche action n°6 du programme LEADER

Délibération N°2022-12-020

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Pouligny-Notre-Dame, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 24 novembre 2022

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 67 membres sur 112

Secrétaire de séance : Madame GLEN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Le Président rappelle que dans le programme de développement LEADER 2014 2022, le montant de la fiche action n° 6 intitulée « animation, gestion, communication, évaluation » est dédié à l'animation du programme européen.

Le Pays de La Châtre en Berry peut ainsi bénéficier d'une aide du FEADER de 80 %. La demande doit être faite annuellement. Pour l'année 2022, le plan de financement sera le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	26 087.00 €	LEADER	24 000.00 €
Coûts indirects	3 913.00 €	Pays	6 000.00 €
Total	30 000.00€	Total	30 000.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de l'année 2022 ci-dessus afin de bénéficier de l'aide au titre de l'opération 19.4 du Programme de Développement Rural du Centre-Val de Loire 2014-2022.

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2022.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,



Le secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20221207-2022-12-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022